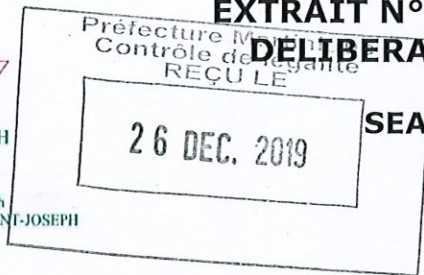




Mairie de Saint-Joseph
Rue Eugène Maillard - 97212 SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N°63/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019



Date de convocation :	la	L'an deux mil dix-neuf et le treize du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en vertu du 2 ^{ème} alinéa de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Athanase JEANNE-ROSE.
Le 09 décembre 2019		
Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	33	<i>PRESENTS</i> : <u>Adjoint</u> s : M. Simon MORIN, Mme CRAMER Jeannette, M. JEANNE-ROSE Romuald, Mme CALVEYRAC Arlette, Mme THALY-PONTAT Lysiane, M. ZAIRE Georges.
En début de séance :		
Présents	10	<u>Conseillers municipaux</u> : Mme JOISIN Marie-Yolaine, M. SOLBIAC Honoré, BASTE Mathurin, M. Hubert BAUBAND, Mme AGEE Marie-Claire, M. MARLET Camille.
Procurations	1	
Excusés	2	<i>ABSENTS EXCUSES</i> : M. COURTINARD Jean-Marc, M. PETIT Claude-Henri, Mme ARNETON Thérèse (procuration à M. Camille MARLET)
Non excusés	20	
En cours de Séance :		
Présents	13	<i>ABSENTS NON EXCUSES</i> : Mme BELLIARD Valentine, Mme MARIE-JOSEPH Jocelyne, M. NAPOLY Raymond, M. VERIN Fred, Mme DUPUY Olive, M. CHARLEC Charlery, M. BOLO Laurent, Mme MONDESIR Manuela, Mme GOLVAT Agnès, Mme GRUTUS Elise, Mme Nicole LIPAN, M. CARIN Michel, Mme ROBAR Raymonde, Mme DANGLADES Youli, JOSEPHINE Adrien, Mme LAMIN Marie-Josée.
Procurations	1	
Excusés	2	
Non excusés	17	
		<i>ASSISTANTS</i> M. Jean-Claude JEAN (Directeur Général des Services), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), M. Victor VELAYE (Directeur service financier), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), Mme Muriel VAUTOR (Directrice service sport culture vie associative), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice service juridique et réglementation),

S'agissant d'une deuxième convocation, le président déclare la séance ouverte à onze heures et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Romuald JEANNE-ROSE pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES -
EXERCICE 2019**

Le Maire expose :

Cette Décision Modificative n°2-2019 permet d'abonder la section d'investissement et de modifier la section de fonctionnement comme suit.

1. La section de fonctionnement :

Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :

- - **1 332€ au chapitre 011** (charges à caractère général) correspondant à :
 - une diminution de ce chapitre pour être viré au chapitre 042.
- **20 000€ au chapitre 67** (charges exceptionnelles) correspondant à :
 - l'apurement du rattachement de 2018 il s'agit de la contrepartie du chapitre 74 qui se trouve en recette (opération prévue par l'instruction comptable).
- **1 332€ au chapitre 042** (opérations d'ordre de section à section) correspondant à :
 - un complément en dotation d'amortissement 2019 contrepartie du chapitre 040 en recette d'investissement.

Sont inscrits en recettes de fonctionnement :

- **20 000€ au chapitre 74** (subvention d'exploitation) correspondant à :
 - l'apurement du rattachement de 2018 (opération prévue par l'instruction comptable).

2. La section d'investissement :

Sont inscrits en dépenses d'investissement :

- **1 332€ au chapitre 21** (immobilisations corporelles) correspondant à :
 - une inscription prévisionnelle pour des achats divers.

Sont inscrits en recettes d'investissement :

- **1 332€ au chapitre 040** (opérations d'ordre de section à section) correspondant à :
 - un complément en annuité 2019 contrepartie du chapitre 042 en dépense de fonctionnement.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent ainsi pour un total de **20 000,00€** en fonctionnement et de **1 332,00€** en investissement.

.....
Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER la décision modificative N° 2 de l'exercice 2019 du budget Energies renouvelables »

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 13 décembre 2019

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le :



Le Maire

A. Jeanne-Rose
A. JEANNE-ROSE